



# ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



## Publication de la formation FF 2019 Auvergne - Rhône - Alpes 002 Initiateur

Informations générales		Lieu de la formation	
<i>Comité Régional</i>	<b>Auvergne - Rhône - Alpes</b>	<i>N° du club</i>	<b>20074031</b>
<i>Type de formation</i>	<b>Initiateur</b>	<i>Nom du club</i>	<b>B.T.C. DE MEGEVE</b>
<i>Année</i>	<b>2019</b>	<i>Adresse</i>	<b>5383 ROUTE DU JAILLET - LES FRA'</b>
<i>N° formation</i>	<b>002</b>	<i>C.Postal &amp; Ville</i>	<b>74120 MEGEVE</b>

<i>Nom du Formateur 1</i>	<b>COMOLLI ERIC</b>	<i>Titre</i>	<b>Référent</b>
<i>Nom du Formateur 2</i>	<b>Choisir...</b>	<i>Titre</i>	

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 3 août 2019	8H30
Séance 2	dimanche 4 août 2019	8H30

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	43678
Repas prévu sur place	Oui
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements

Modalités d'inscription & Informations
<p>La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:efbt.auvergnerhonealpes@gmail.com">efbt.auvergnerhonealpes@gmail.com</a></p>

<p><b>Information fédérale :</b></p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral <b>Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</b></p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p>
--